



MILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/123

**MOTION EN FAVEUR DE LA
REPRISE TOTALE DU
SERVICE DU TRAIN DE
NUIT RODEZ-PARIS /
PARIS-RODEZ**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 30 juillet 2020, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 17 juillet 2020

La Maire



ETAIENT EXCUSES : Martine MANANET, Bouchra EL MEROUANI, Charlie MEDEIROS, Bérénice LACAN

PROCURATIONS : Martine MANANET pouvoir à Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI pouvoir à Patrick PES, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Par courrier en date du 20 juin 2020 de l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail (ADGAPR) propose au Conseil Municipal de voter une motion en faveur de la reprise totale du service du train intercity de nuit Paris- Rodez / Rodez-Paris et sa continuité jusqu'à Millau.

Les services de l'État et des Autorités Sanitaires ont validé la reprise de la circulation des trains de nuit avec toutefois des mesures de sécurité. Il expose aussi que la reprise du service de ladite ligne ne se fera que les nuits des vendredis, samedis et dimanches et non tous les jours de la semaine comme le font les lignes nocturnes Paris-Briançon et Paris-Cerbère. De ce fait, ce sont les usagers de l'Aveyron et du Lot qui sont pénalisés par ces contraintes et privés de cette ligne de nuit en semaine, tant pour leurs déplacements professionnels que pour leurs loisirs privés pendant cette période estivale.

Aussi , le Conseil Municipal, après délibération, demande à la Direction de la S.N.C.F Intercités de répondre favorablement à la proposition de reprise totale du service de la ligne de nuit Rodez-Paris initiée par le Syndicat CGT de Cheminots et soutenue par l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail, à savoir faire circuler ce train non plus uniquement les nuits des vendredis, samedis et dimanches mais tous les jours de la semaine afin de ne pas priver les Lotois et Aveyronnais de cette ligne d'utilité certaine tant pour leurs déplacements professionnels ou privés en cette période estivale.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la motion.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

